

EPCC – ÉESI

Conseil d'administration du 3 juillet 2026

Délibération n°25-2026

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL DE L'EPCC ÉESI

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'arrêté du 30 décembre 2010 portant création d'un établissement public de coopération culturelle dénommé « École européenne supérieure de l'image » ;
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} mars 2011 portant modification de l'arrêté du 30 décembre 2010 ;
- **Vu** l'arrêté du 8 juillet 2019 portant modification de l'arrêté du 30 décembre 2010 ;
- **Vu** l'arrêté du 5 juillet 2024 portant modification de l'arrêté du 30 décembre 2010.

Considérant que GRAND POITIERS est en train de construire un nouveau bâtiment pour installer les locaux de l'EPCC ÉESI, il convient de modifier le siège social de l'établissement en vue de son entrée dans le bâtiment ;

Considérant que l'article 3 des statuts de l'ÉESI prévoit que l'établissement a « *son siège au : 26 rue Jean Alexandre 86000 Poitiers* » et qu'il « *peut transférer son siège en tout autre lieu par décision du Conseil d'administration prise à la majorité qualifiée des deux tiers de ses membres.* » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, par 16 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention », décide de modifier le siège social de l'ÉESI au 8 rue Marcel Paul 86000 Poitiers à compter du 1^{er} octobre 2026.

gilbert Pierre-Justin

Le président
Gilbert PIERRE-JUSTIN

